



Direction des Services Techniques

Conseil municipal du 31 janvier 2025 DELIBERATION

Rapporteur : Jean CONTOU-CARRÈRE

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric LOUSTAU

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 25
Nombre de votant-e-s : 32

Étaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, Mme Anne BARBET, Stéphane LARTIGUE, Adjoint,
M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, M. Nicolas MALEIG, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, Mme Marie SAYERSE, Mme Françoise STIOPHANE, M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSÉNY, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

Étaient représentés :

- M. Jean CONTOU-CARRÈRE donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à Mme Sabine SALLE
- Mme Emmanuelle GRACIA donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- M. Patrick NAVARRO donne pouvoir à M. Raymond VILLALBA
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY
- Mme Laurence DUPRIEZ donne pouvoir à Mme Yona TORCAL
- M. Clément SERVAT donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE

Était absent non représenté :

- M. Patrick MAILLET

18 - CONVENTIONS DE SERVITUDES ENEDIS / VILLE D'OLORON SAINTE – MARIE - RACCORDEMENT DE LA « FRICHE » RUE DE ROCGRAND

Votre assemblée est informée que dans le cadre du projet de réhabilitation du bâtiment « La Friche » de la Commune d'Oloron Sainte-Marie, la société ENEDIS doit procéder au raccordement de celui-ci au réseau électrique sur la rue de Rocgrand.

Il est nécessaire de réaliser une tranchée pour la pose de câbles souterrains entre le poste existant et les coffrets ainsi que la pose des coffrets sur la façade.

Cette desserte emprunte les parcelles communales cadastrées B 254 et AI 205.

La société ENEDIS a donc besoin de passer une convention de servitude avec la Commune.



Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, par **31 voix pour et 1 abstention** (M. André LABARTHE)

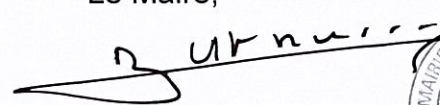
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec la société ENEDIS les conventions de servitudes ci-annexées.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 31 janvier 2025.
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHÉ LE 05/02/2025


Bernard UTHURRY
